

Handi'Cnam

Vous êtes en situation de handicap ?

*Le Cnam en région Centre-Val de Loire vous propose
un accompagnement personnalisé pour vous faciliter
l'accès à nos formations dans les meilleures conditions possibles,
grâce à sa mission Handi'Cnam !*

Handi'Cnam : qu'est-ce que c'est ?

Conformément à l'article 114 de la loi du 11 février 2005, la mission **Handi'Cnam** accompagne les élèves du Cnam en région Centre-Val de Loire pour leurs études, leurs examens et leur vie au quotidien dans l'établissement. Elle valide les aménagements d'études et examens à déployer en centre de formation de la région et met en place des actions de sensibilisation sur le handicap, à destination du grand public.

Comment se déroule l'accompagnement proposé par Handi'Cnam ?

Que vous soyez inscrit à une **formation hors temps de travail**, en **alternance** ou à une **démarche de validation des acquis de l'expérience** (VAE), la référente handicap peut, selon votre demande, vous :

- Aider à analyser les aides et les moyens de compensations à mobiliser dans le cadre de votre projet de formation au Cnam en région Centre-Val de Loire.
- Informez des démarches à effectuer pour bénéficier d'aménagements d'études et d'examens, en fonction de votre département et de vos aménagements antérieurs.
- Garantir un lien avec l'entreprise dans le cas de stage ou contrat d'alternance.
- Proposer un bilan intermédiaire en milieu de semestre, pour confirmer la convenance des aménagements mis en place.
- Permettre d'ajuster vos besoins d'aménagements mis en place, tout au long du semestre, avec l'accord d'un médecin agréé désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre lieu de résidence.
- Réaliser un bilan de fin de parcours dédié à votre handicap.
- Offrir la possibilité d'être mis en relation, en cas de besoin, avec des acteurs départementaux œuvrant dans le champ du handicap.

Comment être accompagné par Handi'Cnam dans ses démarches ?

Le Cnam en région Centre-Val de Loire vous invite à vous rapprocher de la référente handicap et ce, dès la finalisation de votre inscription auprès d'un centre de formation, pour bénéficier d'un accompagnement si :

Vous souhaitez vous rendre au sein de nos locaux ?

Nos locaux sont adaptés pour vous accueillir aisément, aux horaires d'ouverture. Pour plus d'informations sur l'accessibilité des centres, veuillez cliquer sur chaque ville.

Vous êtes référencé.e auprès de la référente handicap et vous éprouvez de réelles difficultés pédagogiques ? Vous souhaitez bénéficier d'aménagements pour les études ?

Parlez-en à la référente handicap qui préviendra et sensibilisera l'équipe pédagogique et vos enseignants, à votre demande.

Vous souhaitez bénéficier d'aménagements pour les examens ?

Rapprochez-vous de la référente handicap pour étudier plus précisément vos besoins et obtenir les documents nécessaires à vos démarches, en fonction de votre lieu de résidence.

Conformément à l'annexe 15 du règlement intérieur du Cnam :

Pour bénéficier d'un aménagement, vous devez obligatoirement transmettre une préconisation du médecin agréé par la CDAPH ou l'ARS le plus tôt possible et au plus tard 5 semaines avant le début des examens au référent handicap du centre Cnam régional d'inscription qui est votre interlocuteur référent. A défaut de respect de ce délai minimal de prévenance, la responsabilité du centre Cnam en région Centre-Val de Loire ne saurait être valablement recherchée et engagée. Enfin, le type de handicap n'a pas à être dévoilé et encore moins demandé à l'élève ou étudiant le jour de l'examen.

ATTENTION, pour toute demande d'aménagements d'études et/ou d'examens :

Un certificat dressé par un médecin traitant ou de ville n'est pas valable.
Mais un temps majoré et/ou des aménagements demandés par le médecin agréé MDPH ou ARS et décidés par l'établissement ne peuvent être refusés par quiconque.

Vous souhaitez contacter le service HandiCnam ?

Pour la région Centre-Val de Loire :

Karine Eray - Référente et accompagnante handicap

[02 38 52 25 07](tel:0238522507)

Mail : cen_handicnam@lecnam.net

Vous souhaitez plus d'info ?



Contactez nous !



Le saviez-vous ?

Le Cnam en région Centre-Val de Loire vous propose 45 heures de formation à la **langue des signes française** (LSF) intégralement à distance. Grâce à la maîtrise de ces bases, vous serez en mesure de sensibiliser, préparer les personnes entendantes à communiquer avec les personnes sourdes et ainsi, améliorer votre accueil des personnes en situation de handicap!
Que vous soyez salarié, bénévole ou tout simplement curieux, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos centres en région pour avoir de plus amples informations!

Accessibilité des sites :

Cliquez sur la ville pour avoir des informations sur l'**accessibilité des centres** en région Centre-Val de Loire.



[Blois](#)
[Bourges](#)
[Chartres](#)
[Châteauroux](#)
[Dreux](#)
[Orléans](#)
[Pithiviers](#)

Mission Handi'Cnam



Aider les auditeurs et personnel du Cnam en situation de handicap...



Concours photo "Handi'Cnam"

Visionnez les catalogues de nos concours photos



